

Challenge du Lys Indoor

Règlement !!!

Article 1 :

Le challenge est organisé sur 4 dates de concours SIF de la saison 2017/2018, par le Pôle équestre du Lys :

- 1^{ère} étape le 19 Novembre 2017
- 2^{ème} étape le 10 Décembre 2017
- 3^{ème} étape le 21 Janvier 2018
- Finale obligatoire pour figurer au classement général, le 25 Février 2018.

Article 2 :

Le challenge est ouvert à tous les cavaliers ayant une licence de la Fédération Française d'Equitation en cours de validité, une licence compétition de niveau club en CSO. La participation au challenge est automatique dès lors qu'un cavalier participe à une compétition officielle du programme concerné ; aucune autre démarche n'est nécessaire.

Article 3 :

Le classement récompensant le meilleur club sera établi en fonction du nom du club où les cavaliers sont licenciés. En cas de changement, le cavalier devra en informer le Pôle équestre du Lys, accompagné de son entraîneur, pour effectuer une demande de changement de club.

Pour le calcul des points, le 1^{er} club (classement de son meilleur cavalier) de chaque épreuve marquera 10 points, le 2^{ème} 8 points, le 3^{ème} 7 points, le 4^{ème} 6 points, le 5^{ème} 5 points, le 6^{ème} 4 points, le 7^{ème} 3 points, le 8^{ème} 2 points, et 1 point pour les clubs suivants. Chaque club marquera 0,5 pts par cavalier participant par épreuve.

Article 4 :

Le classement récompensant les meilleurs cavaliers sera établi en fonction du meilleur classement du cavalier dans l'épreuve concourue .

Si un cavalier est classé dans 2 épreuves, seule l'épreuve supérieure sera prise en compte.

Les points seront distribués suivant le nombre de partants, + 1 point pour le premier. Par exemple , pour 30 partants, le 1^{er} aura 31 pts, le 2^{ème} 29 pts, le 3^{ème} 28 pts , le 4^{ème} 27 pts, etc jusqu'au dernier classé. Les cavaliers éliminés auront droit à 1 point.

La finale sera coefficient 1,5

Les cavaliers éliminés ou ayant abandonné lors d'une épreuve seront autorisés à participer aux autres épreuves du Challenge ainsi qu'à la finale.

Article 5 :

La finale est obligatoire pour compter dans le classement final, et à l'addition des scores sur les manches concourues + la finale, les 3 meilleurs cavaliers de chaque épreuve ainsi que le meilleur Club seront récompensés..

La remise des prix du classement général se fera pendant la journée de la finale (le [25/02/18](#)).

Article 6 :

En cas de force majeure, le Pôle équestre du Lys se réserve le droit de modifier, sans préavis, tout ou partie du présent règlement.

Article 7 :

Toute fraude d'un cavalier ou d'un entraîneur sera sanctionnée par l'élimination de sa candidature au challenge.